

ACP/83/046/06 [Final]
Dépt. PDH

Santo Domingo, le 13 octobre 2006

2^{EME} REUNION DES MINISTRES ACP DE LA CULTURE
RESOLUTION DE SANTO DOMINGO

La 2^{ème} Réunion des ministres de la Culture du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, tenue à Santo Domingo (République dominicaine), le 13 octobre 2006,

I. PREAMBULE

- A. **Réaffirmant** le principe de solidarité qui unit les 79 Etats du Groupe ACP ;
- B. **Rappelant** que les chefs d'Etat et de Gouvernement ACP réunis en 2004 à Maputo (Mozambique) lors de leur IV^{ème} Sommet ont réaffirmé l'importance du rôle de la culture dans le développement durable ;
- C. **Réaffirmant** la Déclaration de Dakar de juin 2003 sur la promotion des cultures et des industries culturelles ACP ;
- D. **Considérant** l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action de Dakar sur la promotion des cultures et des industries culturelles ACP, adopté en juin 2003 lors de la 1^{ère} Réunion ;
- E. **Déclarant** que les politiques culturelles devraient être une composante essentielle des stratégies de développement des Etats ACP ;
- F. **Affirmant** que la reconnaissance et le respect de la diversité culturelle en tant que facteur de cohésion et d'inclusion sociale, de développement et de stabilité internationale sont au cœur des politiques nationales et internationales ;
- G. **Consciente** du rôle de l'éducation dans le développement culturel et de l'importance de l'intégration de la culture dans les programmes d'enseignement pour la mise en valeur de la corrélation étroite entre développement durable et culture, y compris la promotion d'une culture de la paix et le respect de la diversité culturelle dans les Etats ACP ;
- H. **Consciente** du rôle que les femmes jouent dans la promotion de la culture en tant qu'instrument de développement durable dans les Etats ACP ;
- I. **Constatant** le rôle essentiel joué par les organisations régionales des pays ACP dans la promotion du développement durable en faveur des populations des pays ACP, plus particulièrement dans la promotion du rôle du secteur de la culture dans ce développement ;
- J. **Considérant** les différentes décisions, déclarations et résolutions des réunions sous-régionales, régionales et continentales, qui renforcent le lien entre culture et développement tel qu'affirmé dans le Plan d'action de Dakar et la Résolution de Santo Domingo ;
- K. **Réaffirmant** la volonté d'intensifier les relations Sud-Sud dans le domaine de la culture, volonté affirmée par les résolutions prises par la 33^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO en octobre 2005 ;

- L. **Reconnaissant** le rôle de l'UNESCO dans la mise en œuvre de engagements de "l'Agenda de Tunis pour la Société de l'Information" ;
- M. **Reconnaissant** que la coopération Sud-Sud peut faire émerger une masse critique d'éducateurs, de scientifiques, d'artistes et de praticiens de la culture qualifiés et inventifs, aptes à répondre aux besoins et aux attentes des populations concernées ;
- N. **Soulignant** le rôle indispensable de la coopération Sud-Sud qui multiplie et approfondit les échanges, occasions d'intensifier le dialogue entre les peuples et les cultures ainsi que la promotion de la paix ;
- O. **Réaffirmant** qu'il est important de poursuivre la coopération Nord-Sud afin de faciliter le renforcement des capacités et les échanges culturels et d'améliorer l'accès aux marchés des pays du Nord pour les produits culturels originaires des pays du Sud et de faciliter la mobilité des opérateurs culturels ACP ;
- P. **Se félicitant** de ce que la République fédérative du Brésil s'engage à adopter des instruments de coopération Sud-Sud avec le Groupe des Etats ACP, dans le cadre de ses efforts de promotion du développement culturel ;
- Q. **Rappelant** la détermination affirmée dans l' « Engagement de Tunis » et l' « Agenda de Tunis pour la Société de l'Information », entérinés par le Sommet Mondial sur la Société de l'Information en novembre 2005 ;
- R. **Notant** le rôle important de la culture dans le développement durable, notamment dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- S. **Consciente** des besoins particuliers et des spécificités des petits Etats insulaires en développement (PEID) ainsi que des défis auxquels ces Etats doivent faire face en matière de développement ;
- T. **Considérant** qu'il est important de promouvoir les stratégies de coopération régionale dans le cadre de l'Accord de Cotonou et de la coopération intra-ACP afin d'intégrer la culture dans le développement ;
- U. **Reconnaissant** les compétences de l'Union Internationale des Télécommunications (l'UIT) en matière d'échanges dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de bâtir la société de l'information ;
- V. **Reconnaissant** que les TIC constituent un outil essentiel des stratégies nationales de développement, notamment dans le domaine de la culture ;

- W. **Notant** l'importance du rôle joué par les réseaux culturels, aux plans multilatéral, intra-ACP, régional et local, comme catalyseur d'échanges, fournisseur d'informations comparatives et multiplicateur de bonnes pratiques et d'idées nouvelles ;
- X. **Reconnaissant** le rôle que les réseaux culturels peuvent jouer dans l'identification des conflits potentiels et les actions menées pour éviter qu'ils ne s'étendent, particulièrement sur le plan régional ;
- Y. **Se félicitant** de la fonction de réduction de l'écart d'information culturelle qui peut exister entre différentes communautés ;
- Z. **Se félicitant** de ce que l'exercice de programmation pour la coopération intra-ACP du 10^{ème} FED été entamée ;
- AA. **Se félicitant** de la prise en compte, par la Commission européenne de l'importance du secteur de la culture pour le développement et de l'élaboration d'une Communication sur la culture ;

II. POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE DAKAR

1. **Prend acte** du rapport sur l'état de mise en œuvre du Plan d'Action de Dakar, tel que présenté au cours de la présente réunion ;
2. **Se félicite** de l'adoption des programmes intra-ACP financés sous le 9^{ème} FED ; à savoir le « Programme ACP-UE d'appui au cinéma et à l'audiovisuel ACP » et le « Programme d'appui aux industries culturelles ACP », qui seront opérationnels au cours du 1^{er} trimestre 2007 ;
3. **Se félicite** de l'organisation du 1^{er} Festival ACP et de la participation des 6 régions ACP à cette plateforme, et recommande que l'organisation de sa deuxième édition coïncide avec la 3^{ème} réunion de ministres ACP de la culture ;
4. **Se félicite** de la mise en place d'un Observatoire culturel ACP, première étape pour la mise en place d'une Fondation culturelle ACP ;
5. **Encourage** les partenaires et organisations internationales au développement, ainsi que les Acteurs non étatiques à contribuer de façon significative à la poursuite de l'application du Plan d'Action de Dakar, et à promouvoir la visibilité des opérateurs culturels et du secrétariat ACP dans toutes les manifestations culturelles internationales ;
6. **Invite** les gouvernements ACP, en particulier les Ordonnateurs nationaux et régionaux, à prévoir des ressources financières suffisantes pour assurer une poursuite efficace de la mise en œuvre du Plan d'Action de Dakar ;

7. **Invite** le Groupe de travail sur la mise en œuvre du Plan d'Action de Dakar à poursuivre ses travaux et à se réunir régulièrement afin de faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action de Dakar et de la Résolution de Santo Domingo lors de la prochaine réunion ministérielle ;
8. **Demande** au Secrétariat de procéder dans les plus brefs délais, sous l'autorité du Comité des ambassadeurs ACP, à l'élaboration du mandat devant régir la mission et le fonctionnement du Groupe de travail sur la mise en œuvre du Plan d'Action de Dakar y compris les modalités relatives à l'organisation et la définition des objectifs du Festival ACP ;

III. COOPERATION SUD-SUD DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

9. **Encourage** l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur la promotion de la diversité culturelle, de travaux de recherche et de formation, grâce à la mise en réseau d'institutions et de structures culturelles ;
10. **S'engage** à promouvoir et utiliser les modalités de coopération Sud-Sud dans les programmes et projets culturels ACP ;
11. **Invite** les Acteurs non étatiques à promouvoir des partenariats visant à renforcer les capacités des professionnels intervenant dans la production, la promotion et la commercialisation des biens et services culturels ;
12. **Encourage** les gouvernements, les institutions culturelles et les Acteurs non étatiques des pays ACP à favoriser les échanges et les résidences des praticiens et des professionnels de la culture dans le contexte de la coopération Sud-Sud ;
13. **Encourage** l'établissement d'un cadre opérationnel de coopération Sud-Sud, avec la République Fédérative du Brésil, notamment dans le domaine des programmes culturels, en commençant par l'examen de la mise en place d'une « Maison de l'Afrique au Brésil » et d'une participation effective du Groupe ACP au 2^{ème} Forum Culturel Mondial (Rio de Janeiro et San Salvador de Bahia, novembre-décembre 2006) ;
14. **S'engage** à étendre le principe de coopération Sud-Sud à d'autres partenaires du Groupe des Etats ACP ;
15. **Exhorte** tous les pays à s'abstenir de toute pression, coercition ou agression et d'autres mesures unilatérales contraires au droit international qui nuisent au développement social et culturel des Etats ACP ;

IV. REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE DANS LES PAYS ACP

16. **Encourager** la mise en œuvre, en étroite coopération avec les départements ministériels compétents, de mesures propres à réduire les niveaux d'analphabétisme au sein de nos collectivités et à intégrer la culture dans les programmes d'enseignement en guise de stratégie de promotion du respect de la diversité culturelle dans les Etats ACP ;
17. **S'engager** à atteindre d'ici l'an 2015 les cibles indicatives de réduction de la fracture numérique du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) de Genève 2003, à renforcer les capacités dans le domaine de l'informatique afin de favoriser une utilisation accrue de l'outil informatique et de l'internet ;
18. **S'engager** à mettre en évidence les interactions entre TIC et diversité culturelle en encourageant la création de sites exclusivement consacrés aux biens et aux services culturels par le biais d'une promotion active du contenu local ;
19. **Encourager** la recherche fondamentale et appliquée en matière de TIC, favorisant ainsi l'accès des populations à leurs cultures ;
20. **S'engager** à encourager le développement de partenariats associant les pouvoirs publics, le secteur privé, les collectivités locales, la société civile et le monde associatif dans les activités fondées sur les TIC dans tous les domaines artistiques, y compris des stratégies de réduction de la fracture numérique ;
21. **S'engager** à assurer l'accès des populations ACP aux TIC, en oeuvrant particulièrement en faveur d'une réduction effective des coûts par le biais d'un accès accru aux réseaux dans le cadre de réglementations appropriées et d'un financement effectif des services universels, notamment par le développement de réseaux de centres numériques communautaires couvrant les villes et les campagnes marginalisées ;
22. **S'engager** à participer activement au mécanisme innovant de financement de la réduction de la fracture numérique, en envisageant d'adhérer au principe de 1% de solidarité numérique proposé par le Fonds Mondial pour la Solidarité numérique (FSN) ;
23. **S'engager** à participer avec les gouvernements ACP au renforcement de la coopération visant à intensifier l'action menée dans le but d'assurer une bonne gouvernance de l'Internet ;
24. **S'engager** à soutenir les actions visant à réduire les coûts des liaisons satellitaires, notamment en développant une stratégie ACP dans ce domaine ;
25. **S'engager** à promouvoir, dans le cadre du financement des projets intra-ACP du 10^{ème} FED, l'identification de projets et programmes visant à réduire la fracture numérique, en tenant compte de la nécessaire complémentarité des bailleurs de fonds et guichets de financements notamment le FSN ;

V. IMPLICATION DES RESEAUX CULTURELS POUR LA PROMOTION DES STRATEGIES ET DES POLITIQUES CULTURELLES ACP

26. **Encourage** l'Observatoire culturel ACP à se transformer en véritable centre de collecte, d'échanges, de recherche et d'appui aux Etats, artistes et opérateurs en étroite collaboration avec les observatoires culturels nationaux et régionaux existant ;
27. **S'engage** à reconnaître et favoriser le rôle des réseaux culturels, notamment en intensifiant les efforts d'intégration régionale et la libre circulation des artistes et des œuvres culturelles ;
28. **S'engage** à appuyer, politiquement et financièrement, les programmes visant à former et à encadrer, les artistes, les opérateurs, le public et les medias, pour le développement des industries culturelles, la promotion de la paix et la prévention des conflits, sur les plans local , régional et intra-ACP ;
29. **Exhortent** les Etats ACP à s'attaquer d'urgence aux effets négatifs de la façon dont l'actualité est couverte dans les Etats ACP par les medias internationaux et aux méfaits des produits et contenus audiovisuels qui projettent la violence et promeuvent des valeurs qui sont étrangères aux cultures ACP pour privilégier ceux qui promeuvent la paix et la tolérance au profit de la diversité culturelle ;
30. **Encourage** un apport de fonds pour renforcer la capacité des organisations régionales en matière de coordination des programmes de formation visant à asseoir une culture de paix, de stabilité, de sécurité et de dialogue interculturel ;
31. **Préconise** la réalisation d'une étude en vue d'établir un recueil de bonnes pratiques pour la promotion de l'acceptation des immigrants qui mettent à profit la libre circulation des personnes encouragée à travers la coopération culturelle ;
32. **Encourage** la coopération intra-ACP et la coopération avec d'autres régions dans le domaine du dialogue interculturel par la promotion des échanges entre les établissements scolaires, les universités et les organisations régionales ;
33. **S'engage** à mettre au point des programmes d'appui visant à promouvoir l'usage et l'application des langues locales et à stimuler la recherche dans ce domaine afin de prévenir la marginalisation et l'extinction de ces langues ;
34. **S'engage** à soutenir les Festivals et autres manifestations culturelles des pays ACP, dans le cadre de programmes d'échanges culturels entre les Etats ACP, en promouvant le dialogue et les synergies pour une mise en relation de ces manifestations ;

35. **S'engage** à formaliser la participation des réseaux culturels lors de prochaines réunions ;
36. **Invite** les Etats ACP à ratifier le plus rapidement possible la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ainsi que la Convention de l'UNESCO de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel ;
37. **S'engage** à élaborer des politiques et des cadres juridiques pour la prévention et la lutte contre le piratage afin de créer un environnement favorable aux investisseurs et aux promoteurs et permettant la mise en place et le développement d'industries culturelles solides dans les Etats ACP ;
38. **Demande** l'élaboration de stratégies et de programmes d'appui aux industries culturelles naissantes des Etats ACP, qui sont soumises à la rude concurrence des industries plus affirmées des pays développés, notamment dans le secteur de l'audiovisuel, afin d'améliorer la qualité et la compétitivité de leurs produits ;
39. **Constate et appuie** la richesse potentielle du savoir traditionnel et le rôle des autorités traditionnelles dans la formulation de politiques et lois en matière de développement favorables à la culture afin d'assurer que les modalités de fonctionnement existantes soient en phase avec les impératifs de la modernisation et de la mondialisation ;

VI. PRISE EN COMPTE DE LA CULTURE DANS L'IDENTIFICATION DES PROJETS ET PROGRAMMES A FINANCER SOUS LE 10^{EME} FED

40. **S'engage** à faciliter l'élaboration d'un cadre stratégique de coopération Sud-Sud dans le domaine de la culture ;
41. **S'engage** à consulter et à établir un dialogue avec les acteurs non étatiques dans la définition des programmes et stratégies culturels ;
42. **S'engage** à procéder à la mise en oeuvre de la présente Résolution de Santo Domingo et à poursuivre l'exécution du Plan d'Action de Dakar dans le cadre du 10^{eme} FED ;
43. **Invite** le Secrétariat ACP et la Commission européenne à allouer des ressources suffisantes pour permettre au Groupe des Etats ACP de concrétiser ses stratégies et politiques culturelles et à en assurer un décaissement rapide et efficace ;

VII. DISPOSITIONS FINALES

44. **S'engage** à promouvoir et à diffuser auprès des Etats ACP, des associations, des opérateurs culturels, des acteurs non étatiques et des partenaires au développement la Résolution de Santo Domingo ;
45. **Appelle** les Etats ACP, le Président de la 2^{ème} réunion des ministres ACP de la Culture, le Secrétariat ACP et les institutions conjointes ACP-UE, en collaboration avec les partenaires et les institutions financières pour le développement aux niveaux national, régional et international, à soutenir, suivre et accompagner la mise en œuvre de la présente Résolution ; et
46. **Charge** le Président de la 2^{ème} réunion des ministres ACP de la culture de transmettre la Résolution de Santo Domingo au Président du Conseil des ministres ACP, au Président du Conseil des ministres de l'UE, au Président de la Commission européenne, aux co-Présidents de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ainsi qu'aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux concernés.

Fait à Santo Domingo, le 13 octobre 2006

**MOTION DE REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DE
LA REPUBLIQUE DOMINICAINE**

Les Ministres ACP chargés de la Culture, réunis le 13 octobre 2006 à Santo Domingo, en République Dominicaine,

Très sensibles à l'accueil chaleureux, fraternel et à l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés, ainsi qu'à leurs délégations, tout au long de leur séjour en terre dominicaine ;

Saluant l'engagement politique de la République Dominicaine en faveur du Groupe ACP, illustré par la solennité particulière conférée à la 2^{ème} Réunion des Ministres ACP de la Culture par Son Excellence le Dr. Leonel Fernández Reyna, Président de la République Dominicaine, qui a participé à la cérémonie d'ouverture ;

REMERCIENT ET FELICITENT VIVEMENT le Gouvernement et le peuple de la République Dominicaine pour les excellentes conditions de séjour et de travail, qui ont largement contribué à la réussite de la 2^{ème} Réunion des Ministres ACP de la Culture.

Fait à Santo Domingo le 13 octobre 2006

La 2^{ème} Réunion des Ministres ACP de la Culture

**MOTION DE FELICITATIONS A LA PRESIDENCE DE LA 1^{ERE} REUNION
DES MINISTRES ACP DE LA CULTURE**

Les Ministres ACP chargés de la Culture, réunis le 13 octobre 2006 à Santo Domingo, en République Dominicaine,

Se rappelant toutes les dispositions prises par le Sénégal, Pays hôte, pour la parfaite organisation et le grand succès de la 1^{ère} Réunion des Ministres ACP de la Culture tenue à Dakar le 20 juin 2003 ;

Constatant les efforts déployés par le Président de la 1^{ère} Réunion, en vue du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action de Dakar ;

FELICITENT VIVEMENT le Président de la 1^{ère} Réunion des Ministres ACP de la Culture ainsi que le Gouvernement Sénégalais pour toutes les initiatives prises à cet effet.

Fait à Santo Domingo le 13 octobre 2006

La 2^{ème} Réunion des Ministres ACP de la Culture

MOTION DE REMERCIEMENTS AU SECRETARIAT ACP

Les ministres ACP de la Culture, réunis a Santo Domingo (République dominicaine) le 13 octobre 2006 ;

Notant avec appréciation les ressources financières, humaines et matérielles ainsi que toute la logistique fournies en vue de la 2^{ème} réunion des ministres ACP de la Culture ;

Remercie le Secrétariat et lui rend hommage pour avoir facilité la tenue de la 2^{ème} réunion des ministres ACP de la Culture.

Fait à Santo Domingo le 13 octobre 2006

La 2^{ème} Réunion des Ministres ACP de la Culture